

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **15**

Présents : **14**

Votants : **14**

Pouvoirs : **01**

Retard : **01**

Date de la convocation : **27 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. VEYSSIÈRE , M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU, Mme HOFMAN, Mme TAUZIÈDE, M. VIELET , Mme MARCHAND, M. PAYET, Mme SENEZE, M. NAVARRO, M. DUPONT

Absente : Mme MITRASOUF

Retard : Mme TAUZIÈDE arrivée à 18h42

Secrétaires de séance : Mme Fontaneau Patricia

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 10 2021

Monsieur le Maire demande si des éventuelles remarques ou observations sont formulées par les membres du Conseil. Les élus approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la précédente réunion de Conseil.

OUVERTURE CRÉDIT "CRÉANCES DOUTEUSES" (DM02/2021)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la comptable de la commune qui demande de prévoir des crédits nécessaires à la comptabilisation des provisions pour dépréciation des créances douteuses et contentieuses. Il s'agit principalement des règlements de cantine et garderie ainsi que le paiement d'un mois de loyer du logement d'urgence pour un montant total de 363,62€. Il convient ainsi de constater une dépréciation d'au moins 15% pour les créances non soldées de plus de deux ans, ce qui représente à ce jour 54,55€. Afin de palier à cette ouverture de crédit, il est proposé de prendre ce montant sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Arrivée de madame Tauziède

Il convient donc de transférer la somme de 55,00€ du compte 022 - dépenses imprévues de fonctionnement et de la porter au compte 6817 - provisions des créances douteuses

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe et charge monsieur de maire toutes les démarches nécessaires à cette demande.

DÉCISION ACHAT MAISON DARTIER

Suite aux différentes visites faites à cette maison, monsieur le Maire propose à l'assemblée que chacun donne son avis sur l'éventuel projet d'achat.

- Madame Tauziède prend la parole et demande si le prix de vente est ferme.

Réponse de monsieur le Maire : oui.

- Monsieur Vielet exprime son avis en disant qu'il soit dommage de ne pas laisser un particulier pouvoir s'installer dans cette maison avec sa famille.

Réponse de monsieur le Maire : cette maison a une histoire, il s'agit de l'ancienne école et l'ancienne mairie de la commune et qu'il serait intéressant de la conserver dans le patrimoine communal.

- Monsieur Formantin prend la parole à son tour est demande si dans l'hypothèse de l'achat, la commune devra souscrire un emprunt.

Réponse de monsieur le Maire : Oui, il sera nécessaire de recourir à un emprunt, les mensualités seront à étudier du fait qu'un prêt arrive à terme à la fin de l'année, ainsi que la fin du remboursement des frais suite au départ de la collectivité de la CCB. Un second emprunt va également arrivé à échéance en mai 2024.

Le projet pourrait être une "opération blanche", à savoir que des subventions pourraient être allouée à la commune, et suivant le devenir de ce bien, des loyers pourraient éventuellement recouvrir les annuités d'emprunt.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce bien immobilier ; le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

PRÉSENTATION ET CHOIX DU PROJET LOTISSEMENT

Monsieur le maire fait la présentation des deux esquisses proposées par le cabinet ECTAUR relatif au projet du lotissement. La première présente une voie en sens unique partant de la route de la mothe taudiat et rejoignant la Route des vignes avec accès aux neuf terrains. Cette même voie pourrait également rejoindre la route de Guillot permettant l'accès aux différents terrains de madame Duclos.

La seconde esquisse propose une seule voie allant de la route de la Mothe taudiat vers la route des vignes avec un sens giratoire qui permettrait l'accès à plusieurs terrains de madame Duclos.

Après concertation, l'ensemble des conseillers valident le premier projet et charge monsieur le Maire de trouver un accord avec Madame Duclos.

DÉLIBÉRATION TAXE D'AMÉNAGEMENT (annule et remplace la précédente)

La DDTM demande au Conseil Municipal que la délibération 33/2021 puisse être modifiée. En effet, deux points ont attirés l'attention et il est demandé que :

- dans le point n°1, l'exonération puisse être faite sur les habitations principales " dans la limite de 50% de la surface excédant les 100 premiers m² "(et non 90)

- dans le point n°2, supprimer la superficie des abris de jardins, pigeonniers et colombiers.

Le conseil municipal accepte ces modifications et charge monsieur le Maire de transmettre la délibération modifiée aux services concernés.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe les élus que pour la seconde fois consécutive, JardiLeclerc propose aux collectivités avoisinantes de leur remettre à titre gratuit des invendus de chrysanthèmes. Cet élan de générosité servira à fleurir les tombes qui ne le sont pas .

* La cérémonie du 11 Novembre aura lieu cette année et sera accessible aux administrés, à partir de 11h.

Un pot de l'amitié sera offert. Au vu du contexte sanitaire, il sera servi en plein air, sous le porche de la Mairie.

* Monsieur Bédis fait le point sur la fin des travaux : à l'église et à l'école.

* Il est également notifié que la Salle des Fêtes est de nouveau mise à la location, la cuisine est désormais opérationnelle.

La séance est levée à 19h55